
MAIRIE DE

SAINT THIBAUT DES VIGNES

77400 - Tél : 01.60.31.51.42
Fax : 01 64 02 80 58

COMMUNE DE SAINT-THIBAUT-DES-VIGNES

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2026/064

**PORTANT RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE DE CIRCULATION ET DE
STATIONNEMENT**

Rue de la Sente Verte – Travaux d'enfouissement de réseaux

Le Maire de Saint-Thibault-des-Vignes,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2213-1 à L2213-6, suivants relatifs aux pouvoirs de police du Maire ;

Vu le Code de la route et notamment l'article L417-10,

Vu la demande du 16 février 2026 de l'entreprise TPSM, située avenue Blaise Pascal – ZA du Château – 77550 Moissy-Cramayel, mandatée par le SDESM, concernant la réalisation de travaux d'enfouissement de réseaux rue de la Sente Verte ;

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique durant les travaux ;

Considérant que la configuration du chantier impose une interruption temporaire de la circulation et du stationnement ;

ARRÊTE :

Article 1 – Nature et durée des travaux

Des travaux d'enfouissement de réseaux seront réalisés rue de la Sente Verte, à compter du 23 février 2026, pour une durée prévisionnelle de 90 jours. Ces travaux seront exécutés par l'entreprise TPSM, mandatée par le SDESM.

Article 9 – Exécution

Madame la Commissaire de Police, Monsieur le Commandant de la Caserne des Sapeurs-Pompiers, le Service de Déplacement de Marne et Gondoire, le SIETREM, Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, ainsi que tous les agents régulièrement mandatés, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

pp Le Maire

Christian PLUMARD

M. Lefort

Pour le Maire
1^{er} adjointe
Martine LEFORT

